

## Délibération n°2016-03/23.001

### OBJET

Élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau.

### DATE DE CONVOCATION

23/03/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs : 1  
Pour : 10  
Contre : 0

### ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil seize, le 23 mars, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences, 5<sup>ème</sup> étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean-GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Anne CABRIT, Catherine PRIMEVERT, Nathalie DELEPAULE, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET et Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Assistait en outre : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, suppléante de Monsieur Didier DOUSSET

Etaient absents excusés : Messieurs Didier GONZALES et Laurent LAFON



## DELIBERATION N° 2016-03/23.001 DU 23 MARS 2016 RELATIVE À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU.

### LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** les statuts du Smer la Tégéval,
- VU** le règlement intérieur du Smer la Tégéval,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne (CD 94) n° 2016-1-1.3.3 du 15 février 2016 désignant les membres du CD 94 au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** l'arrêté de la Région Ile-de-France n°16-49 du 10 mars 2016 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 16-004 du 8 février 2016 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** le rapport présenté par le doyen de l'assemblée : Président de séance du Smer la Tégéval pour l'élection du Président,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Comité syndical du Smer la Tégéval,

### DELIBERE

Article 1: Le Comité syndical la Tégéval élit comme Président et Vice-présidents :

Président : Pierre-Jean GRAVELLE	1 <sup>er</sup> Membre élu : Anne CABRIT
1 <sup>er</sup> Vice-président : Hélène de COMARMOND	2 <sup>ème</sup> Membre élu : Marie-Carole CIUNTU
2 <sup>ème</sup> Vice-président : Olivier DOSNE	3 <sup>ème</sup> Membre élus : Laurent LAFON
3 <sup>ème</sup> Vice-président : Didier DOUSSET	4 <sup>ème</sup> Membre élus : Nathalie DINNER
4 <sup>ème</sup> Vice-président : Didier GONZALES	5 <sup>ème</sup> Membre élus : Pierre GARZON

Article 2: Le Bureau du Comité syndical la Tégéval est composé comme suit :

Président : Pierre-Jean GRAVELLE	
1 <sup>er</sup> Vice-président titulaire : Hélène de COMARMOND	1 <sup>er</sup> Vice-président suppléant : Nathalie DINNER
2 <sup>ème</sup> Vice-président titulaire : Olivier DOSNE	2 <sup>ème</sup> Vice-président suppléant : Anne CABRIT
1 <sup>er</sup> membre élu titulaire : Didier DOUSSET	1 <sup>er</sup> membre élu suppléant : Nathalie DELEPAULE
2 <sup>ème</sup> membre élu titulaire : Didier GONZALES	2 <sup>ème</sup> membre élu suppléant : Catherine PRIMEVERT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits


Le Président du Smer la Tégéval

  
Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 24 mars 2016

Le Président du Smer La Tégéval

  
Pierre-Jean GRAVELLE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/03/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/03/2016

---

**Numéro de l'acte :** 20160323001 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 075-200017010-20160323-20160323001-DE

---

**Date de décision :** 23/03/2016

**Acte transmis par :** Severine NICOLEAU BERGERET

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif